

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 35

Artikel: Notes historiques sur les communes du canton de Delle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248140>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

C'était une infraction à la règle et les infractions à la règle, les plus légères sont dans les ordres religieux, ce que sont les dérangements dans notre organisme : ils annoncent une déchéance qui se prépare ou qui a déjà commencé. Le mal, heureusement, n'était pas encore bien grave à Bellelay, et l'abbé Heischmann voulut le guérir. Il n'y réussit pas. Au lieu de reconnaître leurs torts, les religieux résistèrent et en appellèrent au tribunal de l'Ordre, au Chapitre général. Celui-ci envoya à Bellelay deux commissaires, le prieur de Prémontré et l'abbé de Lac-de-Joux, Guillaume de Bettens. Les deux juges prirent fait et cause pour les religieux et la tentative de l'abbé Heischmann échoua. Ce fut un malheur, car à Bellelay comme dans bien d'autres maisons religieuses la tiédeur, légère pendant une cinquantaine d'années, augmentera au siècle suivant jusqu'à conduire l'abbaye de Bellelay à deux doigts de sa perte.

Les efforts faits par l'abbé Heischmann pour ramener ses religieux à la règle primitive demeurèrent donc infructueux ; ils n'eurent d'autre résultat que celui d'établir une tension regrettable entre le supérieur et ses subordonnés. (Annales des Prémontrés, p. 274).

A peine ce conflit s'était-il un peu apaisé, qu'une grande inquiétude vint troubler les religieux jusqu sur les hauteurs où ils auraient dû, semble-t-il, être à l'abri de tout danger. A la suite de la mort du comte de Toggenbourg (1436), la guerre avait éclaté entre Zurich et l'Autriche d'une part et les autres états confédérés.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 3

LE JOUEUR

PAR

FRANÇOIS TESSON

Vous dire que le jardin était vaste, ce serait mentir. Or, le premier devoir du romancier, c'est de ne dire que la vérité vraie.

Le jardin de la fleuriste pouvait bien avoir trois pieds en longueur et la moitié en largeur. Il était pris sur un étroit balcon taillé dans le toit incliné, et sur lequel s'ouvrait l'unique fenêtre du logis.

La flore n'en était ni riche ni variée. Un rosier du Bengale, un myrte et un géranium rosat, plantés dans des pots de terre, composaient le parterre aérien. Deux pieds de volubilis s'échappant d'une mauvaise caisse pourrie enveloppaient le balcon de leurs festons touffus et grimpaien jusqu'au toit, d'où ils retom- baien pour former au-dessus de la croisée un berceau de verdure.

drés d'autre part. Cette guerre, qui commença en 1443, fut cruelle et sanglante. A la demande de l'Autriche et de Zurich, la France leur envoia un secours de 30,000 Armagnacs sous la conduite du dauphin, le futur roi de France Louis XI. Le Repaïs et Porrentruy furent occupés par les Confédérés tandis que les Armagnacs passant par Montbéliard et par l'Alsace, arrivaient jusque sous les murs de Bâle pour y remporter la chère victoire de St-Jacques (26 août 1444.) Après la retraite de Louis XI, le bruit des armes et l'inquiétude s'éloignèrent de Bellelay et des frontières de l'Evêché, bien que la paix entre l'Autriche, Zurich et les Confédérés ne se rétablit qu'en 1448.

L'abbé Heischmann avait porté pendant neuf ans le fardeau parfois lourd de l'abbatiale quand il mourut le 11 septembre 1448.

Jean VI Ryer de Neuveville (1448-1456). — Jean Ryer, le successeur de l'abbé Heischmann, était originaire de Neuveville. Il ne porta pas bien longtemps, lui non plus, la crosse et la mitre abbatiales, car il se démit déjà de ses fonctions en 1456 sans qu'on connaisse les motifs qui l'engagèrent à prendre cette détermination. Après avoir déposé les insignes de sa dignité, il accepta les fonctions de curé de Neuveville. Nous l'y verrons pour la dernière fois le 11 mai 1457. (Trouillat, V, 816). Il y mourut, selon le Nécrologie de Bellelay, le 5 août 1458.

C'est pendant que l'abbé Ryer présidait aux destinées du monastère de Bellelay qu'un prêtre alla, pour la première fois, établir sa résidence à Saignelégier. Il y avait bien là une chapelle bâtie en 1397, treize ans après l'acte

d'Imier de Ramstein accordant des priviléges à ceux qui iraient se fixer sur le plateau presque inhabité auparavant, mais la chapelle ne voyait apparaître le curé de Montfaucon ou son vicaire que de temps en temps. En 1451, les localités de la Montagne, Noirmont, Muriaux, Saignelégier, le Bémont, la Chaux, les Pommerats et Montfaucon unirent leurs efforts pour doter la chapelle de Saignelégier et permettre à un chapelain d'y résider, bien que Saignelégier continuât à dépendre jusqu'en 1627 de la paroisse de Montfaucon.

Je crois devoir annoncer à mes lecteurs que les travaux de mon ministère et la multiplicité des recherches que m'impose la continuation de cette étude sur Bellelay, me forcent d'en interrompre la publication pendant quelque temps.

Notes historiques sur les communes du canton de Delle

Un général français qui eut une certaine renommée est né à Delle en 1735. C'est le général Schérer Barthélémy - Louis-Joseph. Fils d'un boucher, il servit d'abord en Autriche, déserta et vint à Paris. Il se distingua à Valmy et à Landan où, en 1791, il fut nommé général de division. Il remporta différents avantages sur les Autrichiens, les Espagnols et fut nommé commandant en chef de l'armée d'Italie.

désilliance et de découragement qu'éprouve à certains moments l'âme humaine.

Or, un jour, un matin de juillet que le ciel était tout son azur et que le soleil déployait tous ses rayons, les voisines purent voir, du seuil des portes entr'ouvertes, la fleuriste apparaître dans une toilette inaccoutumée.

Elle portait le vêtement blanc des fiancées, la couronne d'oranger sur le front, le voile de gaze blanche sur le visage. Sa figure était radieuse : elle souriait délicieusement de l'étonnement des voisines. Rien de son prochain mariage n'avait transpiré. Aussi derrière ses pas, un conciliabule se forma-t-il bientôt dans la loge de la portière.

— Ah bien ! mère Gibou, en voilà une surprise.

— Quoi donc mes enfants ?

— Eh ! notre petit rossignol de là-haut qui se marie !

— Je le savais.

— Vous le saviez et vous n'en avez jamais rien dit ?

— Chut ! mes enfants j'avais promis le secret.

Il y remporta la victoire à Louvois et devint ministre de la guerre en 1797. Il ne remplit ces fonctions que peu de temps et fut nommé ensuite inspecteur des troupes en Hollande. Ayant été accusé d'imprécision, il prit la fuite.

Après le 18 brumaire, il rentra dans l'obscurité et mourut en 1804. En 1897, on a fait placer une plaque commémorative sur la façade de la maison où il est né.

Beaucourt. 4369 habitants. — Il résulte d'une charte du 5 janvier 1447, de l'archevêque Humbert de Besançon, que, déjà à cette date, le prieuré de Lanthenans, près de l'Isle-sur-le-Doubs, possédait une terre à Beaucourt (Boocor). En 1432, au pied d'automne qui se tint à Courtedoux, assistait Buséo Galloy, maire de Beaucourt. Au 16^e siècle, Beaucourt faisait partie de la seigneurie de Blamont et par là relevait de la principauté de Montbéliard. C'est à cette occasion que le protestantisme y fut implanté par Ulrich IV de Wurtemberg, arrière-petit-fils de la comtesse Henriette de Montbéliard.

En 1562, le gouvernement protestant d'alors fit faire une visite dans les paroisses, car la nouvelle doctrine n'était pas accueillie avec beaucoup d'empressement par les populations. Dans le procès-verbal qui fut dressé à cette occasion, on lit relativement à Beaucourt : « N'y a rien qui vaille et ne tiennent compte de rien. »

Beaucourt a été jusqu'à la fin du siècle dernier un village peu important ; c'est ce qui explique le peu de documents qui en font mention. Mais, depuis cette époque, Beaucourt a vu se déculper peut-être sa population par suite de l'installation des importantes fabriques de la maison Japy. Une paroisse catholique avec une église spacieuse et une cure y a été rétablie vers 1860 ; patron : St-François de Sales.

Boron. 284 habitants. — Le 8 mars 1105, Ermentrude veuve de Thierry I^r, comte de Montbéliard, donne le prieuré de Froidefontaine avec ses dépendances au monastère de Cluny. Parmi ces dépendances figurent le village et l'église de Boron.

Bourogne. 1029 habitants. — Gérard, archevêque de Besançon, par acte du 19 mars 1222, donne l'église de Bourogne et ses dépendances à l'église de St-Etienne de Besançon.

Dans l'état des contributions dont jouissaient les landgraves de la Haute-Alsace, en 1303,

— Et sans vous commander, mère Gibou, savez-vous aussi qui elle épouse ?

— Sans doute.

— Vous le connaissez ?

— C'est un ouvrier du quartier.

— Il s'appelle ?

— Pierre Michon.

— Hum ! hum ! reprit une voix ; Pierre Michon, un graveur sur bijoux : connu, connu ! Pauvre petite femme : encore une qui se met dans la misère jusqu'au cou. Enfin, n'importe ; c'est son affaire et non la mienne.

III

Pierre Michon, quoi qu'en eussent dit les voisines, n'était pas un méchant homme ; au contraire : s'il péchait par quelque chose, c'était par faiblesse de caractère.

Excellent ouvrier dans sa partie, il gagnait, quand donnait l'ouvrage, de six à huit francs par journée, somme respectable à cette époque et qui représenterait aujourd'hui le double.

On ne lui savait qu'un défaut, mais un défaut grave :

Bourogne figure pour 40 livres estevenantes.

En 1314, Vitalis archevêque de Besançon, donne l'église de Bourogne et quelques autres à son église métropolitaine.

En 1325, Richard de Morimont, chevalier, donne à son épouse Catherine, à titre de douaire, le fief qu'il retient dans ce village.

Jehan de Bourogne était chanoine de St-Ursanne en 1433.

Dans le partage qui eut lieu le 26 août 1347, Ursule de Ferrette, épouse de Hugues de Hohenberg, hérite les droits de sa mère sur le moulin de Bourogne.

En 1366, Renal fils de Jehan de Bourogne figure comme témoin dans les ventes faites par les époux Augustin, écuyer, de Coeuve.

Le 20 janvier 1468, les frères Conrad et Pierre de Morimont assignent à l'évêque de Bâle le quart de la dîme de Bourogne, qui leur appartient en propre, et qui rapporte communément 6 bichots d'épeautre et d'avoine.

Brebotte. 275 habitants. — Par acte du 8 mars 1103, l'église et le village de Brebotte passent, avec le prieuré de Froidefontaine, dont ils sont dépendants, au monastère de Cluny, par donation de Ermentrude veuve de Thierry I^r, comte de Montbéliard.

En 1441, le chapelain de Brebotte payait une redevance annuelle de deux marcs à l'évêque de Bâle.

D'après le Pouillé de l'ancien diocèse à Bâle, Brebotte a une église paroissiale sous l'invocation de St-Etienne premier martyr. Le collateur était le recteur de Montreux-jeune, dont cette église est filiale.

Bretagne. 272 habitants. — Cette commune fait partie de la paroisse de Brebotte.

Chavanatte. 180 habitants. — Cette commune fait partie de la paroisse de Suarce.

Chavanne-les-Grands. 428 habitants. — L'église paroissiale est sous l'invocation de sainte Odile. D'après les comptes de l'hôpital de St-Ursanne de 1684, quatre brûlés de ce village reçurent un secours de trois sols.

Courcelles. 194 habitants. — Parmi les possessions du prieuré de Michelbach-le-haut que le pape Lucius II confirme, par un acte du

Il était joueur.

Ce qui chez lui avait été pure distraction d'abord, avait dégénéré peu à peu en une passion irrésistible. Pierre était mauvais joueur. Lorsqu'il perdait, ce qui lui arrivait fréquemment, la tête lui tournait. Il s'acharnait au jeu des heures, des journées, des nuits entières, oubliant tout : le travail, l'atelier, les repas, les amis, tout, pour ne songer qu'à regagner ce qu'il venait de perdre.

Il se ruait, corps et âme, dans la mêlée que le hasard livrait sur le tapis vert, se détournant de la vie réelle pour s'absorber tout entier dans la contemplation des cartes rouges et noires qui défilaient et s'abattaient devant lui comme de fantastiques bataillons dans une déroute vertigineuse.

Et quand, malgré tout, la dévaine continuait à le poursuivre, il s'irritait sourdement. Le dépit le grisait ; et l'ouvrier, voyant ses ressources perdues, buvait pour s'étonner. Oh ! la terrible passion que celle du jeu.

Des gens charitables avertirent Fortunée de ce grave défaut de son fiancé. Elle hésita d'abord ; puis, avec la confiance de la jeunesse,

26 octobre 1144, figure une propriété sise à Courcelles.

Vers 1170, Pierre curé de Courcelles et trois autres habitants de ce village figurent comme témoins dans l'acte de donation faite par Reimbold de Spechbach à l'abbaye de Bellelay, de tout ce qu'il possède à Montignez.

En 1294, le monastère de Lucelle percevait des dîmes à Courcelles.

Le 15 octobre 1275 ce même curé Pierre de Courcelles scelle un acte en faveur de l'église de Grandgour.

En 1303, Courcelles payait aux landgraves d'Alsace un impôt de 16 livres estevenantes et en nature d'épeautre et d'avoine.

Le 15 septembre 1311, Jean dit Gabelat de Courcelles vend à l'abbaye de Bellelay le quart d'un pré sis à Gabat.

Le 21 janvier 1330, Maichin de Courcelles vend quatre pièces de terre situées à Lugnez à l'abbaye de Bellelay. L'acte de vente est scellé par Hugues curé de Courcelles.

Voici les noms des curés ou prêtres habitant Courcelles que nous trouvons dans des actes : Wilhelmus en 1346, Voirnet 1344, Jehan 1347, Sislaic 1293, Richard 1313-1322, Hugues 1329-1330, Jean 1328-1349.

En 1364, Marguerite, marquise de Bade, donne à Perrin Recht de Courcelles des maisons, champs, prés, etc. situés à Courcelles.

En 1365, Jehan de Courcelles, était curé à Florimont. Le 7 juillet 1370, Jehan Oison, curé de Courcelles, signe comme témoin un acte de vente fait au nom de Jacques Chalairin, prêtre de St-Ursanne, à Henri de Porrentruy, curé de Courtedoux.

Dans le testament de Henry dit Quelain de Florimont, curé de Fontenais près Porrentruy, du 28 mai 1427, on lit : « Item je donne et lègue à Jehan fils de Katerine, fille de fut Jehan Morel de Courcelle... tous et singuliers nos livres quelqueconques qu'ils soient, ma robe de pars toute nove, le meilleur de mes chapirons, un gros pot de métail, un pot d'étain à vin tenant une chausse (channe) et ce purement pour Dieu, pour que il puisse mieux avoir sa substance, son vivre et lui alimenter, et qu'il puisse mieux estre promu ès saints ordres et qu'il soit attenuz de prier Dieu pour l'âme de moy. »

Le 16 mars 1473, Henri Môner de Porrentruy, prêtre et chapelain de N.-D. de la Vieille-Image, à Porrentruy, lègue par testament « à M. Richardus Guelle, curé de Courcelles, un myen livre dit *Discipulus* escript en papier et que j'ai hens achetez. »

elle haussa les épaules :

— Bast ! dit-elle, une fois marié, Pierre deviendra raisonnable. Je saurai d'ailleurs lui rendre la vie commune si douce et le logis si attrayant, qu'il ne se souviendra plus du chemin des triports.

Le mariage se conclut donc. La noce fut modeste, comme il convient à des gens qui ne possèdent ni coffre-fort, ni maison sur rue, ni terre au soleil ; la gaieté néanmoins ne fit pas défaut.

Les rares parents de Pierre Michon habitaient loin de Paris. Ses camarades d'atelier lui servirent de témoins. Après la cérémonie, on s'en fut bras dessus bras dessous à Romainville, le joyeux pays des lilas. Un joueur d'orgue de Barbarie passait d'aventure ; on l'arrêta, et, moyennant quelque menue monnaie, on put danser sur l'herbe au son aigre de l'instrument nasillard.

Et comme la danse met en appétit, on banqua le soir à frais communs, sous une tonnelle fleurie, et l'on vida force rasades à la santé des nouveaux époux.

(La suite prochainement.)

Courtelevant. (Herbsdorf en allemand). 307 habitants. — Pierre curé de Courtelevant signe comme témoin un acte de donation en faveur de l'abbaye de Bellelay, le 2 décembre 1294 et un en faveur de l'église de Grandgourt le 15 octobre 1295.

En 1303, les ducs d'Autriche, landgraves de la Haute-Alsace, percevaient dans ce village des dimes en seigle et en avoine.

En 1308, une terre située à Réchésy et à Courtelevant est reprise en emphytéose de l'abbé de Bellelay et doit pour anniversaire 8 deniers au curé de Courtelevant.

Pierre curé de Courtelevant et Jehan du même lieu assistent, en 1313, comme témoins à une vente en faveur de Bellelay de propriétés sises à Lepuix.

Le 9 mars 1357, Vermot, chapelain de l'autel Notre-Dame de Courtelevant, signe comme témoin une vente faite à Cœuve en faveur de l'abbaye de Bellelay.

Le 17 juillet 1363, Bellias, fille de feu Willemin de Courtelevant et femme d'Huguenin bourgeois de Porrentruy, vend à Jehan Ballot, chapelain de la vieille Notre-Dame à Porrentruy, une rente annuelle assignée sur les terres sises à Chevenez et à Alle.

En 1371, déconfrontation de sept journaux de champs et prés-situés à Courtelevant, appartenant à la chapelle de Notre-Dame fondée dans l'église de St-Etienne de Bressaucourt.

Le 1^{er} décembre 1429, Jean Henri de Courtelevant, demeurant à Bonfol, signe comme témoin la vente d'une dime à Bonfol au profit de Henri de Boncourt dit d'Asuel.

Enfin le 3 décembre 1434, a lieu une reconnaissance des redevances dues à l'abbé et à l'abbaye de Bellelay par Jeannette et Jean Zemer de Courtelevant demeurant à Lepuix.

(A suivre)

Peignée de recettes

Destruction du ver des poireaux et des chenilles du chou. — Depuis quelques années, les plantations de poireaux sont, dans le cours de l'été, attaquées par des vers, ou plutôt par une sorte de chenille très petite, qui ronge les feuilles au point que la plante devient souvent inutilisable ; parfois même des plantations entières sont détruites complètement. Après avoir essayé bien des moyens de combattre cet insecte, un collaborateur du *Cosmos* est arrivé à obtenir un bon résultat par l'aspersion d'une solution de savon noir. Voici le mode d'opérer :

Faire dissoudre 30 à 50 grammes de savon noir par litre d'eau et asperger les poireaux avec cette dissolution en prenant soin de diriger le jet sur l'intérieur du poireau pour que le liquide descende dans l'intérieur de la plante. Les larves seront foudroyées sur le champ.

Quoique cette dose de savon puisse paraître élevée à beaucoup de personnes, j'affirme, dit-il, que, d'après de nombreuses expériences, cette quantité est nécessaire pour obtenir un succès certain. Si, quelques jours après, on trouvait encore des larves vivantes, il serait bon de renouveler l'opération. Quand la première est faite soigneusement et que des pluies ne surviennent pas aussitôt, il est rare qu'il soit nécessaire de la renouveler. On ne doit opérer que quand les poireaux sont secs et qu'il n'y a pas d'eau dans le cœur, car cet eau diminuerait la force de l'insecticide.

L'eau de savon noir est le meilleur insecticide contre les chenilles, mais la dose de savon doit être plus forte pour les grosses chenilles que pour les petites. Pour les chenilles duchou,

il faut à peu près 75 grammes de savon par litre d'eau ; pour d'autres chenilles plus grosses, il faut atteindre la dose de cent grammes de savon par litre, mais il ne faut pas dépasser cette dernière dose, car elle pourrait endommager les plantes.

Pour obtenir une bonne pulvérisation avec les fortes solutions de savon, il est préférable de les employer un peu tièdes.

On obtient aussi un bon résultat en ajoutant du pétrole à la solution de savon. Dans ce cas, on peut diminuer de moitié la dose de savon ; par exemple 25 grammes de savon et 25 grammes de pétrole, par litre d'eau, pour les petites espèces de chenilles ; 50 grammes de savon et 50 grammes de pétrole pour les grosses espèces.

Procédé empêchant la flanelle de retrécir. — Placer les flanelles dans un bâquet et les couvrir d'asavon de Marseille coupé menu. Remplissez le vase d'eau bouillante, agitez-le tout fortement, prenez ensuite les flanelles avec un petit morceau de bois et trempez-les quatre ou cinq fois dans l'eau de savon sans les frotter, rincez ensuite à l'eau froide. C'est en pétissant la flanelle dans les mains qu'on la fait retrécir ??

Noir brillant pour le zinc. — On prépare cette couleur en dissolvant 400 grammes de chlorure d'antimoine dans 4,15 litre d'alcool, additionné de 62,5 grammes d'acide salicylique. Les objets sont rapidement badigeonnés avec un linge. On répète la même opération le lendemain, mais cette fois, on fait sécher rapidement dans un endroit chaud, puis on donne à l'objet une légère couche de siccatif à l'huile. Cette dernière manipulation doit également être faite deux ou trois fois, en ayant soin que chaque couche de siccatif soit uniforme.

Manière de distinguer le fer de l'acier. — Si l'on dépose pendant quelques minutes une goutte d'acide sulfurique sur de l'acier, et que l'on rince l'objet après, il reste une tache noire, tandis que sur le fer il se produit une tache grise en faisant la même opération. La différence provient de la grande quantité d'acide carbonique contenue dans l'acier, tandis que le fer en contient très peu. Cet essai est utile pour éprouver la dureté de l'acier et le bon acier se reconnaît à ce que la tache noire se produit très rapidement. On ne peut opérer que sur des objets terminés et polis où l'on a soin de ne laisser tomber que le moins d'acide possible, afin de ne pas déprécier l'objet. Dans le cas où celui-ci aurait été enduit d'une légère couche de graisse pour le préserver de la rouille, il faut l'essuyer convenablement pour permettre à l'acide d'agir. Un autre précaution à prendre, c'est de ne pas essuyer la tache noire faite par l'acide sulfurique, mais de la rincer simplement avec de l'eau.

(La Science pratique)

Conservation des bois destinés à être enfouis dans la terre : échalas, pieux, tuteurs, etc. — Tous les bois qu'on enfonce dans la terre sont voués à une destruction plus ou moins rapide. Leur durée est considérablement prolongée, lorsqu'on a le soin, avant leur mise en place, de les passer au feu de manière à les carboniser à une profondeur de 4 à 5 millimètres, sur toute la surface qui doit pénétrer dans le sol et même à quelques centimètres au-dessus : on les enduit ensuite de deux ou trois couches de coaltar (goudre huileuse) bouillant.

A défaut de goudron, on peut les faire tremper, durant 2 ou 3 jours, dans une solution

de 5 à 10 p. 0/0 en poids de sulfate de cuivre (vitriol bleu du commerce) dans de l'eau, également bouillante ; cette solution augmente de beaucoup leur dureté.

Ces moyens sont applicables à tous les bois, particulièrement aux échalas et tuteurs pour arbres et plantes quelconques, perches à houblon, palissades, pieux, clôtures, barrières, tuyaux de conduite, et, en général, à tous les bois exposés à un excès d'humidité.

Une manière de conserver les fruits consiste à les entourer de poussière de tourbe. On place les raisins ou autres fruits dans une caisse sur un lit de poussière de tourbe. Tous les interstices sont pareillement remplis de cette poussière. Des raisins ainsi conservés pendant tout un hiver, bien qu'exposés au froid dans une chambre non chauffée, se maintiennent en parfait état et sans avoir subi une diminution appréciable de volume. Le goût en était parfait.

Les gants tissés ou tricotés ne tardent pas à avoir le bout des doigts troués. Il est facile de remédier à cet inconvénient. Il n'y a qu'à introduire dans chaque bout de doigt un tout petit tampon de ouate. Cela suffit pour empêcher le frottement de l'ongle contre le gant.

Un remède simple et bon marché pour détruire les punaises c'est l'ammoniaque. Ce gaz pénètre dans les plus petites fissures. On n'a qu'à disposer quelques assiettes remplies d'ammoniaque dans la pièce où se trouvent des punaises, puis on ferme la chambre soigneusement pendant quelques jours. Après quoi on ouvre porte et fenêtres pour renouveler l'air. Si réellement il y avait des punaises, on en trouvera certainement quelques-unes de mortes, mais, à coup sûr, il n'y en a plus de vivantes. S'il y a plusieurs chambres contaminées, on renouvelle l'opération pour chacune d'elles.

LETTRE PATOISE

I je d'avo piaigi les lattres patoises. C'a la langue qu'm'e appri maimère, i voiro bin poyai en écrire aiechbin enne belle : i épreuvé, vos m'echtiuseré :

Dain vote derriere correspondance, stu que signe sai lattre « Amen » pelle di covent de saint Djoset. Qu'a-ce que ci covent ? Aiy en es la moitié que ne sampe co que ça. I veu le dire qu'm'an le dit tchie nos, si covent ia le mairiaidge, ?

En voici l'explication des véyes dgens :

Le mairiaidge c'a in djeurnie ; les dgerennes que sont feue grettant po y entrai, et cés que sont dedain, grettant po en souechi. Lai preuve en a li, pè l'hichtoire de lai Baihelé. Ai y en é des âtres que dian que le mairiaidge c'a le covent de l'aitreppe. To ces qu'y entrant ne sont pe des trappistes ni des trapistines, main des aitreppais. I le veu bin craire. Examinans voue in po co que se pése devain d'être aitreppai. Les bouebes fain ios pu belles mines es baichates qu'ai fréquentant. Tiaïn qu'ai se promenan d'avo ios belles, ai les fain allai les premières, et dian : l'honneur aux dames. Ai cheto mairiai, c'a être tchose. Mairie ! diant-té. Reiche mes soulaias, i veu allai à motie. D'enéatre sen, voites vos les ruses des djunes